



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Compte rendu du  
Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale  
Section Santé Végétale**

Maison du Végétal, Angers

Le 31 mars 2025

**PRÉSENT.E.S :**

**Présidence (Article 2 de l'arrêté de composition du CROPSAV) :**

- SCHWARTZ Pierre, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Pays de la Loire, représentant le Préfet de région.

**Membres de droit (Article 5) :**

- GOURDON Laurent, Contrôleur pluri-filières, FranceAgriMer ;
- LAFON Charlotte, Ingénieur régional Pays de la Loire, Institut technique Arvalis (filière grandes cultures) ;
- LEGRIS Cyril, Délégué régional, Négoce Ouest ;
- MAUSSION Patricia, Conseillère régionale, Conseil régional ;
- METAY Xavier, coordinateur, France nature environnement (FNE) ;
- PAUCET Hélène, Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) ;
- POUPARD Vincent, Délégué régional Ouest, SEMAE.

**Membres de droits avec voix consultative (Article 7) :**

- TRICAULT Yann, Enseignant-chercheur, AgroCampus Ouest (Angers) ;
- LOISEAU Marianne, Adjointe responsable d'équipe virologie, Laboratoire de la santé des végétaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

**Invité.e.s au titre d'experts (Article 6) :**

- ARDOIS Pauline, Animatrice inter filières Surveillance biologique du territoire (SBT), bulletin santé du végétal, Chambre régionale d'agriculture ;
- BERNARD Pierre-Jean, Responsable développement associatif, POLLENIZ – OVS ;
- BUGNICOURT Marie, Chargée de projets techniques, Syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny ;
- CHASTRUSSE Adeline, responsable pôle grandes cultures et Ecophyto, Chambre régionale d'agriculture ;
- FESSARD Sylvain, Technicien ODG, Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur ;
- GOANVIC Guillaume, Conseiller technique, Bureau horticole régional (BHR) ;
- GRIMAUULT Valérie, Responsable du pôle Santé du Végétal, POLLENIZ OVS ;
- GUERIN Maxime, Chargée de mission Santé des Végétaux et PBI, PLANTE ET CITE ;
- VERON Antoine, Co-président, Syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny.

### **DRAAF-SRAL Pays de la Loire :**

- AMOUCAL Marcel, Chargé de mission ;
- ANGEBAULT Guillaume, gestionnaire technique ;
- BRASSART Adam, Chargé de mission Effets Non Intentionnels ;
- HENNING Bryan, Chef du Service Régional de l'Alimentation ;
- MARTIN Caroline, chargée de mission SBT ;
- OCTAU Sylvain, Chef du pôle Santé des Végétaux ;
- OUDARD Éric, adjoint au chef du pôle Santé des végétaux, responsable de l'unité export.

### **EXCUSE.E.S :**

- Association de coordination technique agricole (ACTA) ;
- AUBRY Emmanuel, Préfet de la Sarthe ;
- BRAJEUL Éric, Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) ;
- CAREIL Guillaume, représentant le Président du Syndicat des pépiniéristes Viticoles Centre Ouest ;
- Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ;
- CHALLANT Léonie, Chargée de mission en protection des cultures, Institut technique ITEIPMAI ;
- CHOPIN Philippe, Préfet du Maine et Loire ;
- COOP-OUEST ;
- DABIN Florence, Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire ;
- Fédération régionale de la coordination rurale, Président ;
- Fédération régionale des jeunes agriculteurs, Président ;
- FERRE Alain, Institut technique ASTREDHOR ;
- FOUCAULT Roland, Président POLLENIZ ;
- GAVORY Gérard, Préfet de Vendée ;
- GERARD Sylvain, Comité Départemental de Développement Maraîcher (CDDM) ;
- GOULET Etienne, Institut français de la vigne et du vin - IFV ;
- DECROMBECQUE Hugues, directeur, IDFEL Val de Loire ;
- Institut français des productions cidricoles (IFPC) ;
- Institut technique Terres Inovia ;
- LAFOND David, Institut français de la vigne et du vin - IFV ;
- LEBERT Olivier, Président de la chambre régionale d'agriculture ;
- LEBOEUF Alain, Président du Conseil départemental de Vendée ;
- GASPARI Marie-Aimée, Préfète de la Mayenne ;
- LE MENER Dominique, Président du Conseil départemental de la Sarthe ;
- MENARD Michel, Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- MAYET Romain, chargé des dossiers techniques, Fédération des Vins de Nantes ;
- PASSEBON Maxime, Chargé de mission Grand-Ouest, VERDIR ;
- PIVETEAU Jean-Yves, Porte-parole de la Confédération Paysanne ;
- PONDAVEN Marc, Directeur, POLLENIZ ;
- RICHEFOU Olivier, Président du Conseil départemental de Mayenne ;
- ROYER Béatrice, déléguée régionale, Union nationale des Entreprises du Paysage ;
- TAUNAY Julien, Coordinateur régional, Coordination Agrobiologique (CAB) des Pays de la Loire ;
- TEN HAVE Silvia, CTIFL ;
- TRETON Alain, Directeur du service végétal de la Chambre régionale de l'agriculture.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Surveillance Biologique du Territoire (SBT) :**

a – Epidémiologie et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) :

i. Bilan technique et financier 2024

ii. Perspectives 2025

b – Suivi des organismes de quarantaine en lien avec la Surveillance Officielle des Organismes Réglementés et Emergents (SORE) : actions conduites en 2024, prévisions 2025

c – Contrôle technique de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0) :

i. Bilan du contrôle 2024

ii. Perspectives 2025

**2. Le dispositif Plan d'Urgence**

**3. Actualités réglementaires :**

a. Chancre coloré du platane

b. *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*

c. *Tobamovirus fructirugosum* (anciennement ToBRFV)

d. Autres organismes nuisibles : mosaïque du figuier, *Riparsiella hibisci*,...

**4. Actualités phytosanitaires :**

a. Panorama des foyers et alertes gérés en 2024

b. Focus sur les détections de :

i. *Ralstonia solanacearum*

ii. Flavescence dorée

Ce compte rendu est un relevé des échanges intervenus lors de la présentation des supports diaporamas du CROPSAV consultables sur le lien suivant :

**<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/CROPSAV-Pays-de-la-Loire>**

Début de la réunion à 14h

\*\*\*\*\*

M. SCHWARTZ remercie les personnes présentes à ce CROPSAV.

Après un tour de table, il souligne l'importance de la coordination avec toutes les filières présentes. Il remercie, pour son aide précieuse, POLLENIZ, Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine végétal pour la région Pays de la Loire, à qui le SRAL délègue un certain nombre de tâches. Il rappelle l'ordre du jour.

**1) Surveillance Biologique du Territoire**

**a. Epidémiosurveillance et suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) :**

i. Bilan technique et financier 2024.

Mme ARDOIS présente ce bilan en rappelant qu'après décision au dernier CROPSAV, les parcelles observées par les animateurs avaient été rendues éligibles à indemnisation.

Mme MAUSSION demande des précisions sur l'éligibilité.

Mme ARDOIS répond que le seuil d'éligibilité est fixé à un taux allant de 65 à 75% de remontées, en fonction des filières, par rapport au nombre théorique de semaines de suivis définies possibles au cours de la culture visée.

Mme MAUSSION souhaite savoir si les parcelles concernées sont en conventionnel ou en bio.

Mme ARDOIS précise que les deux modes de cultures sont représentés.

➔ **Consultation des membres du CROPSAV sur la modification des règles d'éligibilité des parcelles de céréales et de maïs en filière Grandes Cultures au regard des conditions climatiques exceptionnelles.**

**Modification du nombre de retours effectifs éligibles au financement par rapport à un seuil fixe de 75 % de retours théoriques attendus (représente 6 parcelles en céréales (seuil à 13 au lieu de 15) et 3 en maïs (seuil à 6 au lieu de 7))**

Mme PAUCET demande si ce dispositif sera extensible aux années suivantes.

Mme ARDOIS répond qu'il ne sera déployé qu'en 2024, à titre exceptionnel en considération des conditions climatiques de l'année.

**Vote :** Aucune opposition ou abstention, le principe est approuvé.

➔ **Consultation des membres du CROPSAV sur le financement exceptionnel de suivis en arboriculture pertinents et non remontés sur la base nationale Vigicultures 2.0.**

**Représente 4 pièges avec des observateurs ayant bien réalisé les suivis**

Mme ARDOIS mentionne que cela représente 60 retours soit 1380 euros au total.

M. SCHWARTZ demande si nous restons dans le cadre de l'enveloppe globale prévue.

Mme ARDOIS répond par l'affirmative. Ces évolutions se font à enveloppe constante.

M. TRICAULT demande si ces suivis non rentrés dans l'outil Vigicultures 2.0, le seront un jour.

Mme ARDOIS déclare qu'ils sont dans la base de données régionale (pour l'écriture des BSV) mais ne seront ni saisis ni remontés sur la base de données nationale, et donc non utilisables en consolidation par la DGAL. Le financement des observateurs est surtout là pour prendre en compte le surcoût de suivi lié au protocole national (plus lourd qu'un protocole classique), pour laisser aux observateurs le temps de s'adapter à l'outil de saisie Vigicultures 2.0 et pour récompenser les suivis bien effectués.

M. OCTAU annonce que le financement est bien exceptionnel et n'aura pas vocation à se pérenniser. L'objectif est bien **que toutes les saisies** soient à terme effectives sur les outils prévus à cet effet.

M. HENNING s'interroge sur cette mesure et son acceptation par les autres observateurs, notamment pour écarter tout risque de démobilité de saisie des données.

Mme CHASTRUSSE souligne l'approbation des personnes présentes au dernier Comité Technique Opérationnel Arboriculture.

Mme GRIMAUULT se pose la question du temps et du besoin d'accompagnement particulier pour que les observateurs s'approprient bien l'outil.

Mme MARTIN précise que cela concerne 4 pièges et 2 observateurs, l'effet reste limité.

Mme ARDOIS fait part de l'attente forte des observateurs de disposer d'applications téléphoniques ou nomades qui permettraient des saisies directes au champ sans contrainte de devoir faire une première saisie au champ sur papier pour ensuite tout ressaisir sur ordinateur au bureau.

**Vote :** Aucune opposition ou abstention. La proposition d'accorder le financement exceptionnel est approuvée.

➔ **Consultation des membres du CROPSAV sur la possibilité de rendre éligible au financement les suivis de pucerons cendrés, pertinents mais non prévus dans le protocole national :**

M. SCHWARTZ demande si la demande a été faite auprès de l'ACTA et si elle a répondu.

Mme ARDOIS répond qu'en effet, l'animateur doit voir avec l'ACTA et les autres régions pour ajouter une ligne au protocole sur Vigicultures 2.0.

M. OCTAU déclare que ces suivis, même si pour l'instant absents du protocole national, visent bien l'objectif Ecophyto, à savoir la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**Vote :** Aucune opposition ou abstention. La possibilité de rendre le suivi éligible au financement est approuvée.

ii. Perspectives 2025 :

Mme ARDOIS évoque les changements dans l'animation avec l'arrivée de Mme BREGEON (chambre d'agriculture), pour la Viticulture, de M. BARBARIT (chambre d'agriculture) pour la filière Grandes Cultures et de M. BRASSART (DRAAF-SRAL) pour la supervision ENI.

M. BRASSART détaille ses missions consistant à renforcer l'équipe du SRAL sur la partie ENI en lien avec l'animation inter filières.

Mme ARDOIS souligne l'augmentation des montants des subventions pour le BSV et les ENI.

b. Suivi des organismes de quarantaine en lien avec la Surveillance Officielle des Organismes Réglementés et Emergents (SORE) : actions conduites en 2024, prévisions 2025.

Mme MARTIN détaille les actions effectuées en 2024 et souligne que la filière JEVI est un gros appui à la SORE.

c. Bilan du contrôle technique de second niveau du Bulletin de Santé du Végétal réorienté (BSV 2.0).

Mme MARTIN signale que la filière Arboriculture sera supervisée en 2025 (sur l'année 2024).

Elle souligne également que désormais les modalités d'affectation des éventuelles réfections budgétaires seront débattues à chaque CROPSAV.

M. POUPARD demande si toutes les régions font l'objet, tous les ans, de ces contrôles, simultanément et sur les mêmes filières.

Mme MARTIN répond par l'affirmative car le contrôle de second niveau est une décision DGAL (sous réserve que la filière ciblée soit représentée dans chaque région, avec dans le cas contraire, une réorientation vers une autre culture).

## 2) Le dispositif Plan d'Urgence

M. AMOUCHAL met l'accent sur le fait que les plans sont élaborés au niveau national et qu'ils visent l'éradication des Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQP).

Mme GUERIN demande pourquoi certains plans ne sont pas encore publiés.

M. AMOUCHAL indique que la priorisation est faite au niveau européen, national puis régional, mais que la finalité est bien la publication à terme de plans d'urgence pour chacun des 20 OQP.

De manière générale, la consolidation du dispositif « plan d'urgence » fait partie des objectifs prioritaires du SRAL.

## 3) Actualités réglementaires

a. Chancre coloré du platane

M. OCTAU développe l'actualité concernant cette maladie.

M. SCHWARTZ demande si les symptômes de la maladie sont visibles ou non.

M. OCTAU répond que les symptômes avancés se voient par la mort des arbres. Il faut parfois ôter l'écorce pour découvrir les symptômes du champignon.

M. METAY demande si le SRAL arrive à diligenter ces contrôles et si les entreprises respectent les règles.

M. OCTAU précise que le SRAL reçoit les déclarations de travaux programmés sur ou à proximité des platanes dans la zone délimitée et qu'il s'est fixé à un objectif de contrôles, parfois inopinés, sur 10% de ces déclarations. Il indique aussi que le nouvel arrêté ministériel impose désormais aux collectivités de faire figurer des lignes relatives à la prophylaxie dans leur cahier des charges avec les prestataires intervenant sur leurs territoires.

M. SCHWARTZ demande s'il y a eu des cas cette année.

M. OCTAU répond par la négative. Pour 2024, le SRAL a reçu le rapport d'autocontrôles commandés par la mairie de Nantes auprès d'un expert arboriste de renom (Francis MAIRE) pour tous les platanes du domaine public. Aucun n'a été détecté symptomatique du chancre coloré du platane.

M. TRICAULT demande où les informations concernant les dispositions à prendre pour prévenir la dissémination de la maladie sont disponibles.

Mme GUERIN informe qu'elles sont sur le site Ecophyto Pro (lien sur la dernière diapo de la présentation).

b. *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*

M. OCTAU détaille cet organisme de quarantaine.

Mme MAUSSION demande si les semences sont censées arriver indemnes en France.

M. OCTAU répond que oui, notamment du fait des garanties apportées par le passeport phytosanitaire auquel sont soumises ces semences pour l'Union européenne, et par un certificat phytosanitaire pour les importations provenant d'un pays-tiers hors de l'Union européenne.

Mme GRIMAULT déclare que l'OEPP a engagé des travaux d'harmonisation entre les pays européens concernant cette maladie.

c. *Tobamovirus fructirugosum* (anciennement ToBRFV)

Après la présentation de la situation en 2024 et les perspectives 2025 par M. OUDARD, M. OCTAU souligne le gros travail effectué avec SEMAE sur la traçabilité amont chez les fournisseurs français et précise d'ailleurs qu'aucune contamination n'a été détectée chez eux.

M. OUDARD relève le pouvoir de diffusion très rapide du virus lorsqu'on ne met pas en place de mesures phytosanitaires de prophylaxie chez un producteur.

Mme BUGNICOURT s'interroge sur le nombre de producteurs impactés entre 2023 et 2024.

M. OUDARD répond que notre région n'a pas eu d'autres signalements de foyers.

M. OCTAU fait part de l'importance des travaux menés par les sélectionneurs pour l'obtention de variétés dites résistantes ou tolérantes.

Mme GRIMAULT complète en indiquant que même pour les variétés résistantes, les mesures prophylactiques sont essentielles puisque la plante ne présente pas de symptôme et a un bon rendement mais il y a multiplication du virus à l'intérieur.

M. HENNING déclare que le déclassement du ToBRFV augmente le risque de sa propagation à terme chez les maraîchers.

M. OCTAU conclut que le déclassement d'Organisme de Quarantaine en Organisme Réglementé Non de Quarantaine entraîne l'impossibilité, en production de fruits, de prétendre à une indemnisation FMSE.

- ⇒ Malgré son déclassement, l'ex-ToBRFV reste une maladie susceptible d'entraîner des pertes importantes. Les mesures de biosécurité doivent être mises en œuvre, intégrant également un renforcement des autocontrôles / cahier des charges fournisseurs.

d. Autres organismes nuisibles : mosaïque du figuier, *Ripersiella hibisci*,...

M. OUDARD passe en revue les évolutions réglementaires relatives à certains organismes nuisibles.

M. OCTAU appuie sur le fait que *Xylella fastidiosa* est une bactérie pouvant affecter un nombre très important d'espèces végétales et consitue de ce fait un risque majeur. Certaines espèces végétales supplémentaires sensibles à *Xylella* sp. (romarin, nouvelles espèces de lavande,..) vont être concernées par des obligations d'auto-contrôles par prélèvements asymptomatiques pour analyse, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Ces évolutions vont probablement conduire à une concentration des établissements multiplicateurs de ces espèces compte tenu du coût de ces analyses. Il convient aux producteurs d'anticiper ces nouvelles exigences.

#### 4) Actualités phytosanitaires

a. Panorama des foyers et alertes gérés en 2024

M. OCTAU présente les documents.

b – Focus sur les détections de :

i. *Ralstonia solanacearum*

M. OCTAU indique qu'en 2025, des prélèvements seront de nouveau réalisés sur Le Loir et les communes alentours pour affiner notre connaissance de la diffusion de la bactérie.

M. SCHWARTZ précise qu'en terme d'impact sur les irrigants de la zone, une expertise en lien avec la DDT a permis d'identifier une dizaine d'exploitations concernées au jour du CROPSAV et qu'un communiqué de presse va sortir.

M. HENNING déclare que le secteur concerné n'est pas un important bassin de production en matière de maraîchage et de pommes de terre.

M. TRICAULT demande si d'autres régions sont concernées par cette contamination. MM. OCTAU et OUDARD répondent que quelques cas ponctuels et très localisés ont déjà été signalés dans d'autres régions françaises au cours des dernières décennies, notamment en Centre-Val-de-Loire en 2024.

ii. Flavescence dorée

M. OCTAU fait un état des lieux de la situation locale et salue la mobilisation de tous les acteurs dans la lutte contre cette maladie: viticulteurs, distributeurs, entrepreneurs de travaux agricoles, syndicats, fédération, chambre, particuliers, POLLENIZ, DRAAF,...

M. HENNING affirme que cela nécessite une surveillance permanente annuelle de l'Etat et des professionnels mais que l'enjeu, à savoir l'éradication de la maladie, le mérite car cela permet d'éliminer chaque année les plants suspects.

Mme GRIMAUULT expose le plan d'action accompli depuis 2023.  
M. VERON expose la problématique des repousses de porte-greffes le long de la route départementale D205 dans la zone délimitée de Bellevigne-les-Châteaux. M. VERON demande un appui de la DRAAF par rapport au conseil départemental pour que l'entretien de ces accotements, qui peuvent héberger des cicadelles vectrices et qui échappent aux traitements, soit plus régulier.

MM. SCHWARTZ et HENNING prennent bonne note de la demande et indiquent qu'ils vont étudier le meilleur moyen de la porter.

#### **CONCLUSION :**

M. SCHWARTZ présente ses remerciements pour les informations diffusées et la richesse de ces échanges pour la santé végétale de la région.

Fin de la réunion à 17h

  
Le Directeur Adjoint  
Pierre SCHWARTZ